

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
2. **Assemblées publiques de consultation : (19 h 05)**
 - Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21610Hc*, R.C.A.2V.Q. 208 (réf. : Vert-Mezzanine)
 - ➔ • **Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21531Ha***, R.C.A.2V.Q. 198 (réf. : Intersection du boulevard Bastien et de la rue Émile-Fleury)
 - Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21504Mb et 21516Mb*, R.C.A.2V.Q. 199 (réf. : Boulevard Bastien)
3. Retour à l'assemblée du conseil (21 h 30)

N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif seulement.

Lors de l'assemblée publique de consultation, un représentant de l'Arrondissement des Rivières présentera le contenu du projet de modification et répondra aux questions s'y rattachant.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Ville de Québec au 311 ou consulter le site Internet : www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier (choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)



Vous avez des besoins particuliers? S'il vous plaît, nous en faire part au plus tard le 16 juin 2017.

Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214
mario.demeule@ville.quebec.qc.ca



CONSEIL DE QUARTIER

NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF



INVITATION

Le conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf vous convie à une assemblée publique de consultation

Le mercredi 21 juin 2017, à 19 h
au centre communautaire Lebourgneuf,
salle Théâtre-Photo
1650, boulevard La Morille

Sujet à l'ordre du jour :

Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21531Ha*, R.C.A.2V.Q. 198 (réf. : Intersection du boulevard Bastien et de la rue Émile-Fleury)



Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement à la zone 21531Ha.

Cette zone est située approximativement à l'est de la rue Le Mesnil, au sud du boulevard Bastien, à l'ouest du boulevard Pierre-Bertrand et au nord du parc de l'Escarpement, comme illustrée par une trame grise sur le plan ci-contre.

Les requérants qui possèdent un immeuble de 3 logements à l'intersection de la rue Émile-Fleury et du boulevard Bastien ont déposé une demande à l'Arrondissement afin de rendre conforme à la réglementation le 3e logement aménagé au sous-sol de leur immeuble. Dans le but de réduire les impacts sur le milieu environnant, l'Arrondissement propose de créer une nouvelle zone (21555Ha) afin d'englober également les unités résidentielles similaires de la zone 21531Ha et d'autoriser à la grille de spécifications de cette nouvelle zone les mêmes paramètres que la grille de spécifications de la zone 21531Ha, sauf à ce qui a trait au nombre maximal de logements pour un bâtiment de type isolé.

Ainsi, les modifications règlementaires proposées au plan de zonage et à la grille de spécifications de la zone 21531Ha consistent à :

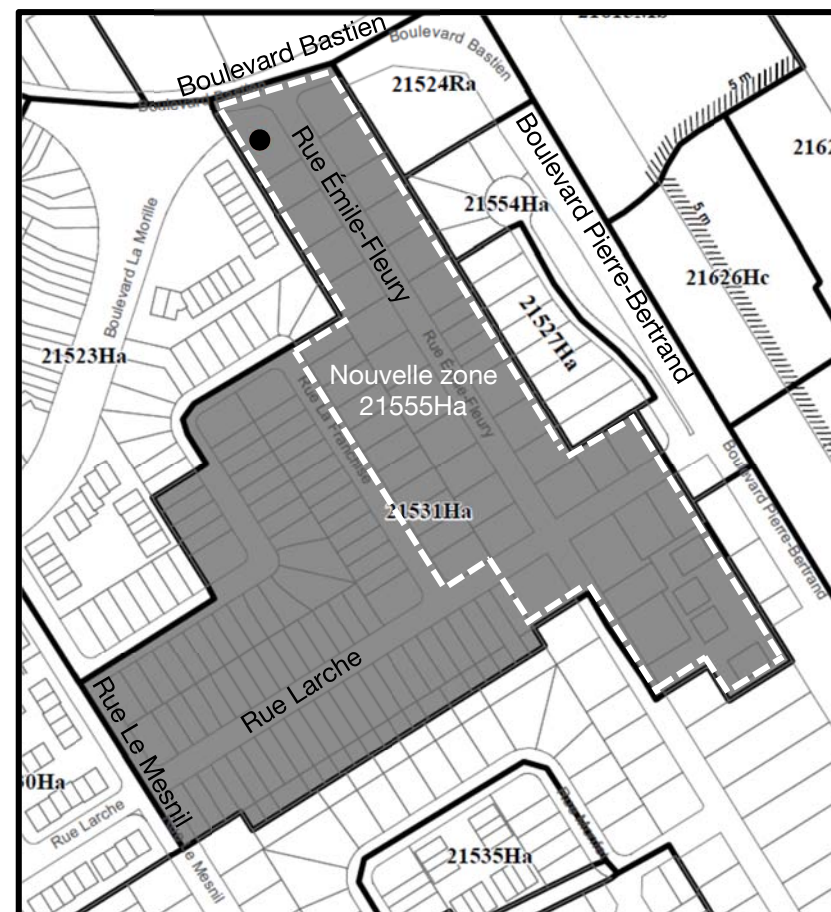
Plan de zonage :

- Créer la nouvelle zone 21555Ha à même une partie de la zone 21531Ha qui est réduite d'autant.

Grille de spécifications de la nouvelle zone 21555Ha :

- Autoriser les mêmes paramètres que ceux de la grille de spécifications de la zone actuelle 21531Ha sauf la mention du nombre maximal de logements d'un bâtiment de type isolé qui est établi à 3 plutôt qu'à 2.

Plan de localisation



● Lot concerné par la demande de modification

Bienvenue à toutes et à tous!